Barème d'honoraires

Applicable au 21/05/2019

Honoraires sur transaction Calculés sur le prix de vente

Les honoraires sont à la charge de vendeur

Prix de vente de 0€ à 100 000€	9% TTC Avec un minimum 7000€ TTC		
Prix de vente de 100 001€ à 160 000€	8 % TTC		
Prix de vente de 160 001€ à 200 000€	7% TTC		
Prix de vente pour les prix supérieurs à 200 001€	6% TTC		

Honoraires sur location

	Prestations liés à la constitution du dossier, visite, rédaction du bail.		
	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Prix/m²	12 €/m²	10 €/m²	8 €/m²

(1) Liste des villes disponibles dans l'arrêté du 22 décembre 2010 - (2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013

(3) L'ensemble ne pouvant excéder un mois de loyer charges comprises

Honoraires de réalisation d'état des lieux 3 € par m2 de surface habitable (toutes zones)



Barème d'honoraires

Applicable au 21/05/2019

Honoraires de gestion

SERVICES INITIAL	6.00% HT / 7.20% TTC (TVA 20%)	
SERVICE CONFORT	7.50% HT / 9.00% TTC (TVA 20%)	
SERVICE PRIVILEGE	8.50% HT / 10.20% TTC (TVA 20%)	

